

MOTION

Auteur Emmanuel Amoos, AdG/LA, Christophe Claivaz, PLR, Grégory Logean, UDC, et Céline Dessimoz, Les Verts
Objet Modification du système électoral pour l'élection au Conseil des Etats
Date 13.12.2019
Numéro 4.0404

Plusieurs partis cantonaux répètent fréquemment que l'élection au Conseil des Etats au système majoritaire doit révéler des personnalités politiques plutôt que des représentations partisanses.

Aussi la majorité des cantons suisses connaissent des règles différentes du système d'élection valaisan, en proposant une seule liste, en lieu et place de listes partisanses.

Pour les cantons de Genève, Saint-Gall, Nidwald, Obwald et du Tessin, le système propose une seule liste composée de tous les candidates et candidats et les citoyens y cochent deux noms.

Pour les cantons de Bâle-Campagne, Berne, Soleure, Argovie, Schwytz, Glaris, Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, Appenzell-Rhodes-Extérieures, Grisons et Zoug, le système propose également une seule liste avec des lignes vides, et les citoyens y inscrivent deux noms.

Conclusion

Afin de concrétiser la volonté de faire émerger par le système d'élection à la majoritaire des personnalités plutôt que des représentations partisanses, il est demandé au Conseil d'Etat de proposer une modification du système électoral au Conseil des Etats. Les listes partisanses actuelles devraient être remplacées par une seule liste, s'inspirant des systèmes des cantons précités.